

# LES ARTS DU LITTORAL CAUCHOIS

## REGLEMENT DU SALON 2019

1. Ouverture du salon du samedi 13 avril au lundi 22 avril 2019 inclus.

Tous les jours de 14 h à 18 h salle frager à Veules les roses

2. Afin de garantir le niveau de qualité du salon, nous nous réservons le droit de refuser les tableaux que nous jugeons de qualité insuffisante ou si le nombre de tableaux exposé est trop important. Par ailleurs, pour une première exposition à notre salon nous demandons un envoi de photos des tableaux qui seront exposés. Toute oeuvre non correctement présentée sera refusée. Une certaine harmonie dans la présentation sera recherchée

3. Accrochage des toiles et/ou mise en place des sculptures : le vendredi 12 avril de 16 H à 18 H. L'accrochage des tableaux et la mise en place des tables sont effectués par les exposants (Prévoir des crochets)

4 Le vernissage

La présence des exposants est vivement souhaitée le samedi 13 avril à 18 H

5. Retrait des oeuvres

Lundi 22 avril à partir de 17H jusqu'à 18 H

6 Droits d'inscription

Le montant 25 € pour les adhérents et de 45€ pour les non adhérents au profit de l'ALC A régler lors de l'inscription ( chèque libellé au nom des ALC)

7 Nombre de grille par exposant

deux ou trois grilles pour les peintres , un seul coté et 2 tables par sculpteur

8. Présentation des oeuvres

Faire une liste avec le nom de l'artiste, son numéro de téléphone , le titre de l'oeuvre et les prix possibilité en plus de mettre les prix sur les oeuvres

9. Assurance

Il sera pris le plus grand soin par tous les exposants des oeuvres du salon. L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, incendie ou détériorations occasionnées pendant toute la durée du salon

10. Permanence

Seuls les exposants doivent participer aux permanences.

Pendant toute la durée du salon, il est souhaitable de maintenir deux personnes en permanence lors de l'accueil des visiteurs.

il y a neuf jours de salon multiplié par 2 = 18 personnes

Il est obligatoire de s'inscrire à une après-midi complète, et de trouver un remplaçant exposant en cas d'impossibilité.

11. Remboursement de la participation en cas d'annulation

Il ne sera effectué aucun remboursement .

12. Aucune publicité personnelle n'est acceptée pendant la durée du salon